5e Année. — N° 21 — Jeudi 25 mai 1882.

MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Établissements français de l'Océanie

PARAISSANT TOUS LES JEUDIS A 3 HEURES DU SOIR

Matahiti 31. — N° 21. **TE VEA NO TAHITI** Mahana maha 25 me 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT *(payable d'avance)*
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 10 »
Trois mois..... 6 »
Un numéro : 50 centimes.

Pour les **Abonnements** et les **Annonces**, s'adresser
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES *(au comptant)* :
Les 20 premières lignes..... 50 c. la ligne.
Au-dessus de 20 lignes..... 25 id.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté autorisant l'établissement d'une forge. — Nominations. — Avis administratifs.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Bulletin télégraphique. — Analyse de la digestion. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Liste des lettres tombées en rebut (2e *publication*). — Annonces. — Observations météorologiques.
PARTIE LITTÉRAIRE. — Philippe Mesnares ou le dévouement d'un fils *(suite)*.

PARTIE OFFICIELLE

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu l'arrêté du 12 mars 1877 concernant les établissements dangereux, incommodes ou insalubres, et prescrivant des mesures préventives contre l'incendie ;

Vu la demande faite par M. Rey (Jean) à l'effet d'être autorisé à établir une forge dans l'enceinte de la ville de Papeete ;

Considérant que les formalités prescrites par l'article 10 de l'arrêté du 12 mars 1877 susvisé ont été remplies, et qu'aucune opposition n'a été formée contre la demande dont il s'agit ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,

ARRÊTE :

ART. 1er. M. Rey (Jean) est autorisé à établir une forge sur son terrain situé à Papeete, rue de la Vénus, en se conformant pour la construction de son établissement aux prescriptions de l'arrêté du 12 mars 1877.

ART. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Messager* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 20 mai 1882.

F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :
Le sous-commissaire de la marine f.f. de Directeur de l'Intérieur,
G. PRIOUX.

Par décision du Gouverneur en date du 18 mai 1882 ont été nommés membres du comité agricole et industriel de la vice-résidence de Taravao :

MM. Lequerré, en remplacement de M. Vien, qui a quitté la circonscription ;
Teate, indigène de Toahotu ;
Matie a Maoni, indigène d'Afaahiti.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Comptabilité des Fonds.

L'Administration rappelle au public que la clôture des dépenses du service Local, exercice 1881, aura lieu pour les paiements le 28 juin prochain et pour la liquidation le 20 du même mois.

En conséquence, les personnes qui auraient des créances sur cet exercice sont invitées à présenter leurs titres avant les dates sus mentionnées. 4—1

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Ont obtenu des brevets d'instituteur pour la langue tahitienne, à la suite du concours ouvert le 8 mai 1882, les candidats dont les noms suivent :

Vaituma a Matatai, instituteur à Afaahiti.
Ruaroo a Topa.
Atamoe Aputerai a Terii, instituteur à Haapiti.
Terai a Teriimatae, instituteur à Paea.
Teiho a Tiare.
Haanuanua a Tuaiva, instituteur à Hitiaa.

Ua roaa i te mau taata no ratou te mau toa i faatie hia i muri nei te mau parau tapao no te faariro raa ei oromotua haapii tamaaraa no te reo tahiti i muri ae i te tutau raa i rave hia i te 8 no me 1882 :

Vaituma a Matatai, oromotua haapii no Afaahiti.
Ruaroo a Topa.
Atamoe Aputerai a Terii, oromotua haapii no Haapiti.
Terai a Teriimatae, oromotua haapii no Paea.
Teiho a Tiare.
Haanuanua a Tuaiva, oromotua haapii no Hitiaa.

Salle d'asile.

L'Administration porte à la connaissance du public qu'une salle d'asile, où seront reçus les enfants des deux sexes âgés de moins de sept ans, sera ouverte à Papeete, rue Perotte, le lundi 5 juin prochain. 2-1

Te faaite atu nei te Hau i te taata 'toa e ua haapao hia te hoe fare haapii raa ei farii raa mai i te mau tamarii tamaroa e te mau tamarii tamahine, te i ore à i taea te hitu o te matahiti, e haamata hia ia i Papeete nei, i te aroa ra o Perotte, i te monire te 5 no tuuu i mua nei.

Immigration.

L'Administration a l'honneur de porter à la connaissance des habitants que des propositions lui ont été faites par M. Griesmuhl, subrécargue du navire le *Seigner*, à l'effet d'introduire dans la colonie de 200 à 250 immigrants connus à Tahiti sous le nom d'Arorai.

Ces immigrants seraient introduits en un seul convoi vers le 1er octobre de l'année courante. Les prix d'introduction seraient, pour des contrats de trois ans, de 225 fr. pour les hommes et de 175 fr. pour les femmes. Toutefois, si les engagements devaient avoir une durée de cinq ans, les prix pourraient être portés à 350 fr. pour les hommes et à 250 fr. pour les femmes.

Les salaires mensuels seraient pour les hommes de 20 à 25 fr., suivant leur force et leur expérience du travail. Pour les femmes ils seraient de 10 à 15 francs.

Hommes et femmes seraient jeunes et robustes, et le convoi ne comprendrait ni vieillards ni souffreteux.

La Caisse agricole ferait les avances nécessaires, lesquelles lui seraient remboursées pour chaque immigrant engagé pour trois ans, y compris les frais de rapatriement, de la manière suivante, savoir :

100 fr. au moment de l'engagement ;
100 fr. une année après l'engagement ;
100 fr. dans le courant du dernier mois de l'expiration du contrat.

Pour les engagements d'une durée de cinq années, les remboursements auraient lieu ainsi qu'il suit :

85 fr. au moment de l'engagement ;
85 fr. une année après l'engagement ;
85 fr. deux années d°
85 fr. trois années d°
85 fr. dans le courant du dernier mois de l'expiration du contrat.

Archives PF-Messager-25/05/1882

Enfin, dans le cas où il viendrait ultérieurement à être décidé que le rapatriement des immigrants ayant fait partie du convoi Seaver serait effectué au compte de la colonie, le montant de chacun des versements serait réduit de 100 fr. à 75 fr. pour les engagements de trois ans et de 85 fr. à 70 fr. pour ceux de cinq années.

Les personnes qui désireraient dans ces conditions se procurer des immigrants sont priées d'adresser leur demande, avant le 1er juillet prochain, à la Direction de l'Intérieur, 1er bureau. 7-2

PARTIE NON OFFICIELLE

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Dépêches extraites du *Courrier de San Francisco*.

NOUVELLES DIVERSES.

Londres, 14 mars. — Les membres du parti irlandais qui siégent au Parlement se sont réunis hier soir. Ils ont décidé de former une association pour l'indépendance nationale irlandaise, et proclamé le droit inaliénable de l'Irlande de se gouverner elle-même.

New-York, 15 mars. — La femme du lieutenant Melville, ingénieur à bord de la *Jeannette*, a reçu une lettre de son mari dans laquelle il lui laisse entrevoir que M. de Long, ainsi que ses compagnons, doivent avoir succombé à l'embouchure de la Lena. Il ajoute que l'expédition qui est allée à leur rencontre conserve peu d'espoir de les retrouver vivants. Mais il leur reste un devoir à accomplir : celui de ramener leurs dépouilles mortelles.

Vienne, 18 mars. — L'entente qui existait entre l'Autriche et l'Allemagne de résister à toute attaque de la Russie, vient de se résumer en une convention aux termes de laquelle ces deux premières puissances s'engagent à prendre simultanément l'offensive dans le cas où ce serait jugé nécessaire.

Rome, 20 mars. — Le *Neuva Tologia* publie un article attribué au secrétaire de la commission d'état-major recommandant non-seulement de hâter l'organisation militaire, mais l'alliance de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche contre l'alliance probable de la France et de la Russie.

Rome, 21 mars. — Ravenne vient d'être le théâtre de désordres sérieux. Une partie de la population voulait célébrer l'anniversaire de la Commune de Paris. La police intervint et lui fit sommation de se disperser. Une collision s'ensuivit ; un militaire fut tué et un autre blessé. Finalement la police procéda à quelques arrestations.

Berlin, 21 mars. — On dit dans les cercles parlementaires que le prince de Bismarck, à qui on demandait des explications sur les affaires intérieures, aurait répondu par une fin de non recevoir sous prétexte que le maintien de la paix européenne absorbait tout son temps.

Constantinople, 21 mars. — Le Sultan a fait appeler hier le drogman de la légation américaine, auquel il a demandé des renseignements sur l'organisation du gouvernement des Etats-Unis.

Rome, 22 mars. — Le roi Humbert, recevant le marquis de Noailles, ambassadeur de France, qui lui présentait ses lettres de rappel, l'a remercié des sympathies que la France a, en toute occasion, exprimé en faveur de l'Italie, et l'a assuré qu'il ne voyait aucun nuage à l'horizon politique de la France et de l'Italie.

Londres, 22 mars. — Une dépêche de Constantinople au *Standard* dit que le Sultan a donné un banquet aux membres de la légation d'Allemagne qui lui ont apporté le cordon de l'Aigle noir. Après le repas, le Sultan a remis à l'ambassadeur des présents de prix pour la famille impériale d'Allemagne.

St-Pétersbourg, 22 mars. — L'état-major-général vient de faire un rapport sur l'état des forces russes. Il reconnait que la Russie n'est pas en état de prendre l'offensive, et demande l'armement de Varsovie et de toutes les places fortes de l'ouest, de manière à arrêter une invasion possible.

Berlin, 25 mars. — Le *Tagblatt* dit que l'on négocie en ce moment une entrevue entre les empereurs de Russie et d'Autriche.

Londres, 27 mars. — Des dépêches d'Irlande annoncent qu'une bande d'individus masqués ont coupé le nez à un homme pour avoir fait de l'opposition à un candidat de la Land League.

Paris, 31 mars. — Dans une réunion des délégués de 44 Chambres de commerce, on a décidé d'adresser une pétition à la Chambre des députés en faveur de l'établissement d'un tarif douanier uniforme. Une réduction maximum de 24 0/0 tiendrait lieu de traité de commerce.

Madrid, 31 mars. — On attribue à la misère les démonstrations ouvrières qui ont lieu en ce moment en Andalousie. A Barcelone, les grévistes ont brûlé les guérites des employés de l'octroi. En Catalogne, ils ont informé le comité de la chambre des députés que l'adoption du traité de commerce projeté avec la France priverait de leurs moyens d'existence une centaine de mille d'ouvriers.

Barcelone, 31 mars. — Presque tous les ateliers et manufactures sont fermés. Les grévistes ont poussé les cris de : « Vive la République fédérale ! »

Palerme, 31 mars. — L'anniversaire des *Vêpres siciliennes* a été célébré aujourd'hui. L'affluence dans les rues était considérable. Garibaldi n'y a pas paru.

Odessa, 31 mars. — Au moment où le général Streelnkoff, chargé du ministère public près le conseil de guerre de Kieff, s'asseyait sur le boulevard, il reçut une balle dans la tête qui l'étendit raide mort. Les deux assassins, armés de poignards et de revolvers, furent arrêtés malgré une vive résistance, pendant laquelle ils blessèrent encore trois autres personnes. Le général Streelnkoff était venu à Odessa pour diriger l'interrogatoire d'un important procès politique.

Analyse de la digestion.

Quels sont les aliments les plus légers et quels sont les plus lourds ?

Cette question qui intéresse tout le monde est résolue dans un curieux tableau dressé par un émule de Brillat-Savarin, et auquel nous croyons devoir emprunter quelques renseignements dont nos lecteurs pourront faire leur profit et qui indiquent le temps nécessaire à la digestion :

	Heures.		Heures.
Riz et bouillon de riz.......	1	Pommes de terre frites......	2 1/2
Œufs à la coque...........	1 1/2	Œufs frits, omelette........	2 1/2
Bouillon ordinaire........	1 1/2	Boudin....................	3
Poisson frais.............	1 3/4	Carottes..................	3 1/4
Pied de cochon...........	1 3/4	Œufs durs.................	3 1/2
Cervelle..................	1 3/4	Fromage...................	3 1/2
Poulet rôti, veau rôti........	2	Beurre frais..............	3
Mouton rôti..............	2 1/2	Canard rôti...............	4
Bœuf rôti................	2 3/4	Porc salé ou fumé.........	4 1/4
Bœuf bouilli.............	3	Choux.....................	4 1/2

MOUVEMENT COMMERCIAL

Du 17 au 23 mai 1882.

NAVIRE ENTRÉ.

22 *mai* — Côtre de Rarotonga *Ablee*, de 18 ton., cap. Résédon, ven. de Rarotonga, avec escale à Raiatea ; Williams armateur, chargeur et consignataire : 1,400 kilos café, 20 kilos tabac, 1 lot bois à brûler.

NAVIRES SORTIS.

17 *mai* — Trois-mâts-barque anglais *Rose M.*, de 366 ton., cap. Richard Wills, all. à Humboldt ; J.-C. Ellis armateur ; le capitaine chargeur et consignataire : 20,000 oranges, 900 cocos.

17 *mai* — Goël. française *Aiurá Toerau*, de 17 ton., patron Teuira, all. à Tubuai ; les indigènes de Tubuai armateurs ; Turner et Chapman chargeurs : 2 caisses marchandises diverses et mercerie, 2 machines à coudre, 5 caisses savon, 10 caisses huile de schiste, 150 mètres calicot, 90 mètres coutil, Doom consignataire ; 1 mètre cube 40 bois de construction, 7 machines à coudre, 2 caisses savon, 8 caisses pétrole, 1 baril clous, 1 caisse peinture, les indigènes de Tubuai consignataires.

17 *mai* — Goël. de Rimatara *Atotehau*, de 34 ton., patron A. Metua, all. à Rimatara : Puao armateur ; sur lest.

17 *mai* — Goël. de Rurutu *Faito*, de 42 ton., patron Peapea, all. à Rurutu ; les indigènes de Rurutu armateurs ; le patron chargeur et consignataire : 5 mètres cubes 30 bois de construction, 1 fourneau.

19 *mai* — Goel. française *Hammonia*, de 84 ton., cap. Arnaud, all. aux Tuamotu et aux Gambier ; Cattet et Arnaud armateurs et consignataires ; V.-L. Raoulx chargeur : 1 lot marchandises n'ayant pas été débarquées, 1 caisse conserves, 2 caisses macaroni, 1 caisse morue, 5/2-barils lard salé, 2 caisses bougies, 15 nattes riz, 2 caisses huile d'olive, 2/2-barils et 8 caisses saumon, 2/2-barils bœuf salé, 1 baril beurre, 1 caisse lait concentré, 3 sac haricots, 15 litres vinaigre, 1 caisse bière, 1 caisse cuillères en fer, couteaux et pipes en bois, 4 caisses sardines, 1 caisse assiettes et verres, 2 caisses conserves de bœuf, 1 caisse fruits, 1 baril sucre, 30 kilos café, 5 caisses absinthe, 30 litres vin, 1 caisse moutarde, saucisson et poivre, 20 kilos aulx, 1 caisse briques anglaises, 1 caisse boites en fer-blanc, 1 caisse fromage, 1 caisse hachettes, 1 machine à coudre, 2 caisses indienne et calicot, 1 caisse mousseline, 1 caisse chemises, 1 caisse paletots, 4 pièces toile à voile, 1 truelle, 1 paquet ombrelles, 1 douzaine pantoufles, 300 démêloirs ; Coppenrath chargeur : 26 caisses conserves de viande, 1 caisse tabac, 2 barils saumon, 1 caisse graisse, 1 caisse châles et chemises, 2 caisses huile de lin, 5 caisses genièvre ; Société commerciale de l'Océanie chargeur : 1 caisse indienne et pareu, 2 douzaines rasoirs, 4 paletots, 14 balances, 10 caisses bière, 10 caisses sucre, 2 caisses huile de schiste, 19 caisses liqueurs ; E. Liais chargeur : 1 caisse allumettes, 25 nattes riz, 1 caisse graisse, 1 caisse homards, 1 caisse oignons ; Maxwell chargeur : 1 machine à coudre, 1 caisse fil, 1 caisse pantalons, 2 douzaines couteaux, 1 pièce calicot, 2 douzaines chemises, 2 douzaines tricots, 2 douzaines chapeaux ; Turner et Chapman chargeurs : 160/4-sacs farine, 1 lot ligne de pêche, 3 niveaux, 1 kilo clous en cuivre, 4 boites poudre, 1 sac plomb de chasse, 1,000 capsules, 1 lot hameçons, 1 caisse sel, 2 caisses saumon, 60 tins biscuit, 1 caisse thé, 3 caisses conserves de légumes, 10

Archives PF-Messager-25/05/1882

jambons, 5 paquets lard fumé, 3 glènes ligne, 3 glènes cordage manille, 2 caisses peinture, 2 caisses clous galvanisés, 10 chemises de flanelle ; Labarrague fils chargeur : 1 caisse parfumerie, 6 barriques vin rouge, 1 baril rhum ; la Mission chargeur : 6 tins biscuit, 6 nattes riz, 1 caisse et 1 malle effets, 2 caisses vin blanc.

20 *mai* — Goël. française *Ella,* de 64 ton., cap. Leréec, all. à Takaroa ; Johnston et fils armateurs et chargeurs : 390/4-sacs farine, 95 tins biscuit, 42 nattes riz, 5/2-barils saumon, 8 caisses huile de lin, 12 avirons, 1 baril jus de citron, 6 caisses vin, 5 caisses peinture blanche, 3 caisses lait concentré, 3 caisses bougies, 2 caisses eau minérale, 120 kilos café, 4 caisses homards, 2 caisses salsepareille, 1 caisse kennedy, 1 douzaine lampes, 3 pirogues, 4 jambons, 1 caisse poudre de levain, 5 douzaines tricots, 12 bouteilles monoi, 1 caisse thé, 1,378 mètres indienne et mousseline, 1 caisse allumettes, 32 pantalons blancs, 200 sacs, 3 grosses mèches de lampes, 600 lattes pour barrière, 2 quilles d'embarcation, 8 pièces pareu, 6 barils cassonade, 1 colis agrès d'embarcation, 10 m. cubes 516 bois de construction, 5/2-barils lard salé, 10 caisses saumon, 10/2-barils bœuf salé, 10 caisses conserves, Mapuhi consignataire.

22 *mai* — Goel. française *Teva,* de 42 ton., cap. Lindberg, all. à Makatea ; A. Brander armateur, chargeur et consignataire : 200/4-sacs farine, 50 nattes riz, 70 touques biscuit, 207 kilos amidon, 2 caisses sardines, 5 caisses et 6 boites conserves, 3 rouleaux cordage manille, 1 caisse kennedy, 2 barils lard salé, 1 baril et 2/2-barils bœuf salé, 1 caisse thé, 2 barils langues de morue, 90 kilos tabac, 32 touques et 1 lot peinture, 10 bouteilles monoi, 12 bouteilles achards, 2 caisses et 1 baril saumon, 1 caisse fruits, 4 kilos 500 ligne de pêche, 1 sac haricots, 12 boîtes poudre de levain, 1 douzaine hachettes, 3 fûts clous, 4 douzaines glaines merlin, 4 douzaines boîtes huîtres, 12 pelotes mèches de lampe, 4 douzaines rasoirs, 1 douzaine ciseaux, 1 caisse peinture blanche, 36 litres huile de lin, 2 caisses savon, 2 caisses huile de schiste, 1 caisse fers à repasser, 2 douzaines cadenas, 6 balais, 1 caisse bougies, 6 douzaines bouteilles sel, 1 douzaine boites sauces, 6 paires souliers, 4 douzaines serviettes, 1 pièce toile à voile, 39 mètres calicot, 3 châles, 3 pièces satinette, 4 douzaines livres, 2 douzaines pantalons blancs, 2 douzaines chemises, 1 douzaine boites saindoux, 4 pièces tresse, 2 douzaines chaussettes, 12 paniers de charbon de bois, 1 lot indienne et mousseline, 1 caisse pommes de terre, 30 pièces pareu, 1 mât, 1 m. cube 100 bois de construction, 1 rouleau cordage, 4 paires ferrures pour gouvernail, 2 barils sucre, 5 boites café, 50 hameçons, 120 paquets allumettes, 3 registres, 2 bouteilles poivre.

23 *mai* — Trois-mâts-barque allemand *Beatrice,* de 418 ton., cap. Zimdars, all. à Lisbonne ; C. Paulsen armateur ; Société commerciale de l'Océanie chargeur : 44,960 kilos nacre, 64,289 kilos coton égrené, 187,614 kilos graines de coton, 138,500 kilos coprah, 901 kilos vieux cuivre, Banque internationale de Londres consignataire ; 10 caisses gelée de goyaves, Scharf et Kayser consignataires.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 17 *au mardi* 23 *mai inclus* 1882.

NAVIRE DE GUERRE ENTRÉ.

19 *mai.* Goël. de la station locale *Orohena,* 20 h. d'équipage, commandée par M. Bérard, lieutenant de vaisseau, ven. des îles sous le vent en 2 jours.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

21 *mai.* Barque pontée *Tinaarutua,* de 6 ton., patron Moe, ven. de Makatea en 1 jour 1/2 ; 6 passag. indigènes.

22 *mai.* Côtre de Rarotonga *Ablee,* de 18 ton., cap. Risdon, ven. de Rarotonga en 21 jours ; 2 passag., M. Van Koff, polonais, et 1 chinois.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

18 *mai.* Trois-mâts-barque anglais *Rose M.,* de 412 ton., cap. Richard, all. à Humboldt ; 3 passag., Mme Richard et 2 enfants, anglais.

18 *mai.* Goël. française *Aiura Toerau,* de 17 ton., patron Teuvira, all. à Tubuai ; 9 passag., MM. Doom et Mervin, anglais, et 7 indigènes.

18 *mai.* Goël. de Rurutu *Faito,* de 32 ton., patron Peapea, all. à Rurutu.

18 *mai.* Goël. de Rimatara *Atotehau,* de 44 ton., patron Hametua, all. à Rimatara.

19 *mai.* Goël française *Gustav,* de 110 ton., cap. Peters, all. à Mangareva.

20 *mai.* Goël. française *Hammonia,* de 84 ton., cap. Arnaud, all. à Rairoa ; 1 passag., M. Cattet, français.

22 *mai.* Goël. française *Ella,* de 64 ton., cap. Leréec, all. à Takaroa.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

20 *avril.* Aviso à vapeur français *Guichen,* 97 h. d'équipage, commandé par M. de Gironde, lieutenant de vaisseau.

16 *mai.* Goël. de la station locale *Aorai,* 20 h. d'équipage, commandée par M. Feyzeau, lieutenant de vaisseau.

19 *mai.* Goël. de la station locale *Orohena,* 20 h. d'équipage, commandée par M. Bérard, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

27 *avril.* Trois-mâts-barque allemand *Béatrice,* de 442 ton., cap. Zimdars.

30 *avril.* Goël. allemande *Atalanta,* de 47 ton., cap. Engelke.

6 *mai.* Goël. française *Ella,* de 64 ton., cap. Wœbler.

12 *mai.* Goël. française *Marion,* de 56 ton., cap. Bosquier.

13 *mai.* Goël. française *Teva,* de 49 ton., cap. Lindberg.

21 *mai.* Barque pontée *Tinaarutua,* de 6 ton., patron Moe.

22 *mai.* Côtre de Rarotonga *Ablee,* de 18 ton., cap. Risdon.

FANFARE LOCALE

PROGRAMME des morceaux qui seront joués sur la Place du Gouvernement le 25 *mai* 1882 (si le temps le permet).

Le Troubadour.............	Allégro......	...
Le Tour du Monde..........	Valse.......	O. Métra.
Suzanne.................	Schottisch...	Tollot.
Champignonette............	Polka.......	Beaucourt.
Les Chasses françaises.......	Quadrille...	Minard.

LISTE DES LETTRES TOMBÉES EN REBUT

(Arrivées par le courrier du 25 avril). 2-2

Nos d'ordre	Timbre d'origine	Date du dépôt	Adresse des destinataires	Motif du rebut
		1881		
1	Papeete..	11 août.....	G. Nivard, poste restante, Bureau central, Paris.....................	Non réclamée.
2	id......	31 août.....	G. Valentin, artilleur, Caserne d'artillerie, Brest.....................	Inconnu.
3	id......	2 novembre.	Louise Lemaître, Lorient...............	Partie sans adresse.
4	id......	11 novembre.	Mme Devéder, Havre...............	id.
5	id......	12 novembre.	Mme Rumen, rue Lecourbe, à Paris-Vaugirard.....................	Inconnue.
6	id......	id......	Le Suavé, à bord du *Lima,* au Havre....	Parti sans adresse.

ANNONCES

SOCIÉTÉ DE TIR DE PAPEETE.

MM. les membres de la Société sont priés de vouloir bien se réunir vendredi 26 courant, à 8 heures du soir, dans la salle du Palais de justice.

Ordre du jour : Travail de la commission. 91

Les membres de la Société LA FRATERNELLE sont invités à se réunir en comité général le samedi 27 mai courant, à 7 h. 1/2 du soir, au Temple Maçonnique, rue des Beaux-Arts. 92

Étude de Me A. Goupil, défenseur à Papeete.

ENVOI EN POSSESSION DE LA SUCCESSION DU SIEUR PIERRE LANGLOIS.

(Extrait prescrit par l'art. 770 du Code civil.)

Le tribunal civil de première instance de Papeete, par jugement en date du 2 mai 1882, enregistré, rendu sur la requête de : 1° dame Amélie-Françoise Langlois, veuve du sieur Georges Brinckfeld, demeurant à Papeete ; 2° demoiselle Hélène Langlois, demeurant à Tautira ; 3° sieur Jules-Pierre Langlois, demeurant à Arue, leur a donné acte de leur demande d'envoi en possession de la succesion du sieur Pierre Langlois, leur père naturel, décédé à Papeete, le 24 juin 1865, sans laisser aucun autre héritier connu au degré successible, et, avant faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait :

90 A. Goupil, *défenseur.*

A louer — Une maison, située à l'angle sud-ouest de la rue de Rivoli et de l'avenue Bruat.

— Four de boulanger. —

41-tf-11 S'adresser à M. Raoulx, négociant.

A VENDRE

Un cheval, une voiture n'ayant que 4 mois de service, un harnais français ayant fait le même usage, une selle, tables, meubles, etc., etc.

79-tf-4 S'adresser rue des Beaux-Arts, chez M. L. Atger.

NOTICE.

I will sell at a bargain the following articles belonging to my stable business :

4 Buggies ;
2 Two-seat carriages ;
7 Horses, and
2 Carts, with harnesses for each.

88-tf-2 Karl Oeser.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 18 au 24 mai 1882.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				PLUIE	VENTS DOMINANTS
	Hauteur moyenne	Oscillation diurne	6 heures du matin	1 heure du soir	Moyenne	Moyenne de la journée	dans les 24 heures	
18 mai.	762.1	00.05	23.1	29.1	26.1	26.2	0.00005	N O
19.....	763.1	00.00	23.0	29.0	26.0	25.2	»	O
20.....	763.2	00.05	23.1	28.4	25.7	25.4	»	S E
21.....	763.0	00.00	23.2	29.0	26.2	25.2	»	S E
22.....	762.0	00.05	23.2	29.2	26.4	26.0	»	N O
23.....	762.0	00.00	23.1	29.1	26.4	25.1	»	E
24.....	763.0	00.00	23.1	29.1	26.0	25.1	»	O

Archives PF-Messager-25/05/1882

PARTIE LITTÉRAIRE

PHILIPPE MESSAROS

OU LE DÉVOUEMENT D'UN FILS.

Une famille grecque.

(Suite.—Voir le précédent numéro.)

Et sans attendre une réponse, Achmet s'éloigna rapidement. Philippe, triste et abattu, ne savait à quoi se résoudre. Il ne voulait pas devenir le complice des brigands du désert, et cependant il lui semblait dur de passer le reste de sa vie dans la servitude. Prendrait-il la fuite? Cela lui eût été facile. Les chevaux erraient en liberté dans les pâturages qui entouraient le camp, et il lui était permis de s'en servir; quoi de plus aisé que de s'enfuir? Mais il repoussa cette tentation. Il avait donné sa parole et il serait mort plutôt que d'y manquer. Que faire donc?

Pendant qu'il était plongé dans ces réflexions, il s'entendit appeler à voix basse et, se retournant, il reconnut Léontès qui lui faisait signe d'aller vers lui. Bien que Philippe évitât de rencontrer ce misérable, il s'approcha néanmoins pour savoir ce qu'il avait à lui dire. Léontès, après avoir soigneusement regardé autour de lui et posé le doigt sur ses lèvres en signe de discrétion et de prudence, lui dit à voix basse :

— Suis-moi derrière cette tente; là personne ne peut nous entendre, et j'ai des choses importantes à te communiquer.

Philippe consentit à suivre Léontès, qui se prosterna devant lui dans la plus humble attitude, baisant avec une ardeur servile ses pieds et son vêtement.

— Seigneur, dit-il enfin, voilà bien longtemps que je guette un tel moment pour t'ouvrir mon cœur; et je bénis le sort de me l'avoir enfin accordé. Je sais que tu soupires aussi ardemment que moi après la liberté. Or voici, nous pouvons aisément nous procurer ce bien si précieux. Je connais tous les sentiers du désert, et je saurai me diriger vers Bagdad, où gémissent et souffrent tes malheureux parents. Une fois montés sur deux bons chevaux, je défie toutes les hordes des Bédouins de nous atteindre. Débarrasse-moi de mes chaînes, ce sera pour toi chose facile; procure-nous des chevaux, et sois assuré qu'avec mon aide tu seras bientôt à Bagdad. Je veux compenser par ce service tout le mal que j'avais médité contre toi. Pourquoi hésites-tu? et pourquoi ce geste d'incrédulité? Faut-il te jurer par mille serments que je tiendrai fidèlement ma promesse?

— Je te crois, dit Philippe après un moment de réflexion, car je sais que ta liberté t'est chère aussi; mais je ne puis condescendre à ton désir. J'ai donné ma parole de ne point chercher à m'enfuir, et pour rien au monde je ne voudrais y manquer.

— Bah! reprit Léontès, un chrétien est-il tenu à rien vis-à-vis d'un infidèle?

— Il n'y a chrétien ni Turc qui tienne, répliqua Philippe; une parole est une parole, et, une fois donnée, elle oblige même envers le plus misérable païen. Tu perds ta peine, Léontès; si j'avais voulu fuir, je l'aurais fait depuis longtemps, sans avoir besoin de ton aide.

Philippe voulait s'éloigner, mais Léontès le retint avec force par son vêtement.

— Écoute, dit-il avec une pressante énergie, je sais que tu es pauvre et qu'Achmet t'a enlevé tout ce que tu possédais : ton argent, ton firman et ta lettre pour Kara Bey. Or sache que je puis te rendre plus riche que tu ne l'as jamais été, tellement que tu n'auras qu'un mot à dire pour mettre tes parents en liberté, ce qui est ton vœu le plus cher. Vois, et ne me trahis pas!

(La suite au prochain numéro.)

PHILIPPE MESSAROS

AORE RA TE AURARO O TE HOE TAMAITI.

Te hoe fetii teretia.

(O muri iho.—Ahio i te numero i mua 'e i teie.)

E mai te tiai ore mai i te hoe pahono raa, faaatea oioi noa 'tura o Atama. No te peapea rà te aau o Philipa aita 'tura oia i ite i te vahi e au ia'na ia feruri. Aita oia i hinaaro e ïa amui atoa oia i taua mau taata iino no roto i te metepara ra, e ïa hio atoa hoi oia i te huru ra, mai te mea ra ïa, e e riro atoa ei mea hepohepo rahi mau i te tuu raa 'tu ia'na iho i roto i te titi raa e tae noa'tu i te hopea o to'na ra ora raa. E horo anei oia? E mea ohie roa ïa ia'na ia na reira. Te ori haere noa ra te mau puaahorofenua mai te putii ore hia i roto i te mau vahi faaamu raa puaa o tei taati mai i taua pu-hapa raa ra e e nehenehe noa hoi ia'na ia rave i taua mau puaa ra; o te aha te mea rave ohie roa'e, maori rà ïa o te horo raa? Tute atura rà oia i taua manao tiani ra. Ua horoa oia i ta'na parau, e mea maitai ae ïa na'na te pohe i te faahape i ta'na parau. E nahea maoti rà?

A vai holonu noa'i to'na ra manao i roto i taua mau feruri raa ra faaroo ihora oia i te pii raa hia mai oia mai te reo haehaa, e i te fariu raa 'tu oia ite atura ia Reote i te tapare raa mai ia'na e e haere atu ia'na ra. A vai noa'i te manao hinaaro ore i te faafarerei atu i teienei taata faufau, haalatata noa 'tura oia ia ite i te huru o ta'na mau parau ia'na. O Reote ia hope to'na nevaneva maite raa na vaho e atitia noa'e, e ïa oti te tapiri mai to'na rima i nia i to'na utu ei tapao no te faaara raa mai i to'na manao, e mai te parau ore, tao maira oia mai te reo haehaa : — A pee mai oe ia'u i muri mai i teienei fare; eita te taata e faaroo mai i ta taua parau i reira, e te manao nei au e faaite atu ia oe i te hoe mau mea faufaa rahi.

Faatia ihora o Philipa e e pee atu ia Reote o tei tipapa haehaa roa mai i mua i to'na aro, i te hoi maite raa 'tu mai te anaanatae tavini i to'na tau avae e to'na mau ahu.

Parau aera oia : — E te fatu, e mea maoro roa'e nei i teienei i to'u tamoemoe raa i te hoe taime mai teie i te pupu raa 'tu i to'u nei aau ia oe na; e te hàamaitai nei au i te mea i roaa mai ai ia'u taua vahi ra. Te ite nei au e te mapu maite atoa nei oe mai ia'u i te titau raa i te tiamâ. Teie mau, e roaa mau mai ia taua, taua vahi ra, o tei hau ê roa i te maitai. Ua ite au i te mau eatia 'toa i roto i te metepara, e e ite hoi au ia haere i Betetaita, tei reira te mihi raa e te mauiui raa to nâ metua aroha rahi. Ua tae anae taua i nia iho i te hoe tau puaahorofenua maitatai, aita ïa e ravea taua e roaa mai ai i te mau nuu atoa a te mau Betino. A tatara ia'u i to'u nei mau fifi; e mea ohie noa ïa ia oe ia rave; a imi i te puaahorofenua na taua e a tiaturi papu e e ore oe e maoro rea ua tae i Betetaita na roto i ta'u nei tauturu raa. Te hinaaro nei au i te mono atu na roto i teienei maa ohipa iti te mau ino atoa i opua hia e au no nia ia oe ra. Eaha te mea oe i taruuru ai? e eaha hoi oe i huru faaroo ore mai ai i teienei mau parau? E tia 'nei ia horeo atu ia oe na roto i te tauatini o te horeo raa e e haapao maite au i te parau ta'u e faaite atu ia oe nei?

Tao atura o Philipa i muri ae i te feruri raa i te hoe maa taime iti : — Te faaroo mau nei au ia oe, no te mea te ite nei au e, te rahi atoa na to oe nounou i to oe ra tiamâ raa; eita rà vau e faatia i to oe hinaaro. Ua faaite au i ta'u parau e eita roa 'tu vau e tamata noa'e i te horo, e aita roa 'tu e mea iti ae i roto i teienei ao, e hinaaro ai au i te faahapa i taua parau na'u ra.

Tao maira o Reote : — Eaha ïa! E tia mau anei i te hoe teretitiano ia haapao noa 'tu i te hoe mea iti ae i mua i te aro o te hoe etene?

Parau atura o Philipa : — Aita e teretitiano, aore atoa hoi e Turetia e tia ia faahape i tei reira; te parau ra, e riro â ïa ei parau; e ua faatia 'nae hia te hoe parau ra, te titau maira ïa e ïa haapao mau hia tei reira e tae noa 'tu i te etene i hau ê roa i te ino ra. Te mau faufaa ore noa na to oe taime, e Reote; ahiri mai te mea e i hinaaro vau i te horo, ua reva ê na ïa vau mai to'u hinaaro ore atu i ta oe tauturu.

Te hinaaro ra o Philipa i te faaatea ê atu; tapea maira o Reote i to'na ahu mai te puai. Tao maira oia mai te tautina : — A faaroo mai na, ua ite au e, e tamaiti veve oe, e ua rave atu o Atama i te mau mea 'toa e vai i roto i to oe ra rima, ta oe moni, ta oe parau na te Emepera e ta oe rata no Tara-Bei. Ia ite râ oe e, e hau roa 'tu ta oe faufaa ia'u i tei roaa ia oe i te mau tau atoa ra, e no te rahi o ta oe ra faufaa, hoe noa iho ïa parau na oe i te faatiamâ raa mai i to nâ metua, o te hinaaro rahi ïa i tupu i roto i to oe na aau i te na na. A hio e eiaha oe e hamani ino mai ia'u!

(Ei te Vea i mua nei te vahi no muri iho.)

PAPEETE — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

Archives PF-Messager-25/05/1882